

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Direction Finances et Marchés Publics

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2024

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Réf :

OBJET : 1.1 Vote du budget primitif de la commune - année 2024

1°) LES MARQUEURS D'UN RETOUR PROGRESSIF A LA NORMALE

L'année 2023 a été marquée par une inflation très importante avec un pic à 6,3% en février} et une décrue progressive, pour terminer l'année en décembre à 3,7% ; l'année 2024 de ce point de vue-là devrait connaître une baisse de l'inflation, ramenée à 2,6% en juin. Ce ralentissement de l'inflation ne signifie pas pour autant une baisse des prix qui resteront à un haut niveau. Les prévisions de croissance, revues à la baisse en février par le gouvernement, devraient se situer autour de 0,9% du PIB, contre 1,4% annoncé initialement.

Le déficit commercial devrait retrouver pour sa première composante des niveaux plus conformes au passé (diminution due à la baisse des approvisionnements en énergie dans un contexte de chute des prix – selon les Douanes).

La Banque centrale européenne devrait accompagner le mouvement en revenant de son côté à une politique monétaire moins restrictive créant des conditions plus favorables au redémarrage de l'investissement et de la consommation.

Grâce à la mobilisation de l'équipe municipale, le choc de l'inflation liée aux prix de l'énergie a pu être absorbé et permet de récupérer des marges de manœuvres pour le budget 2024 de la commune. La maîtrise des dépenses, via notamment l'accélération du plan de transition énergétique et la mise en œuvre d'un plan de sobriété, ainsi que l'obtention d'un amortisseur énergétique auprès du gouvernement et la revalorisation des bases locatives de 7,1% ont permis à la commune de préserver ses capacités budgétaires, maintenant une épargne nette positive en 2023. La loi de finances pour 2024 reconduit l'amortisseur et poursuit la revalorisation des bases suivant l'inflation, cette année de 3,9%.

Un autre soutien bien que plus marginal est notamment attendu de la part des impôts « indirects » communaux qui dans le prolongement de 2023, devraient délivrer une ressource au moins égale pour 2024, en nette augmentation par rapport à 2022.

La marche forcée entamée par les derniers gouvernements depuis 2020 pour améliorer la compétitivité de l'économie française, réduisant drastiquement les marges de manœuvre des exécutifs locaux et notamment en commençant à supprimer partiellement des impôts de production nécessaire au financement public local, semble connaître une pause cette année.

A noter tout de même, un point de vigilance : le ralentissement de l'économie française et sa cohorte de défaillances d'entreprises en augmentation de 35,8% en 2023 par rapport à 2022 (cabinet Altares) doit inciter la commune à rester prudente quant à l'évolution de ses bases économiques pour les années 2025 et suivantes.

C'est donc dans ce contexte que la commune de Chevilly-Larue a élaboré son budget primitif 2024 :

Les grands agrégats du budget primitif 2024 :

1/ dans sa forme règlementaire M57 :

(en €)	bp2024		bp2024
TOTAL Dépenses de fonctionnement	46 979 868	TOTAL Recettes de fonctionnement	46 979 868
TOTAL Dépenses d'investissement	13 904 008	TOTAL Recettes d'investissement	13 904 008
TOTAL GENERAL	60 883 876	TOTAL GENERAL	60 883 876

2/ après retraitement de la péréquation

(en €)	bp2024		bp2024
TOTAL Dépenses de fonctionnement	44 636 957	TOTAL Recettes de fonctionnement	44 636 957
TOTAL Dépenses d'investissement	13 904 008	TOTAL Recettes d'investissement	13 904 008
TOTAL GENERAL	58 540 965	TOTAL GENERAL	58 540 965

Ce budget primitif 2024 porte l'ambition d'être une force de redistribution à destination de tous les chevillais en atténuant les pertes de pouvoir d'achat de la population. Le service public communal reste donc à un haut niveau, aucun usager ne paie plus de 50% du coût réel d'un service.

Il ambitionne de réaliser un niveau d'investissement important avec le lancement de plusieurs chantiers structurants pour l'avenir de la commune, notamment la nouvelle école Frida Kahlo.

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) devraient rester élevées (42 919k€), portées notamment 1/par des dépenses d'électricité toujours importantes – *contrat EDF signée en Août 2022 pour les années 2023-2024* - malgré les actions de sobriété conduites depuis 2023 et la reconduction de l'amortisseur Electricité, 2/ par les revalorisations successives décidées en 2022 et 2023 du point d'indice pour garantir le pouvoir d'achat des agents, par le versement de la prime « pouvoir d'achat » en janvier 2024, 3/ par les dépenses induites par l'ouverture de l'école Frida Kahlo, 4/ par un soutien réajusté à son niveau initial au secteur associatif.

Parmi les recettes attendues pour 2024, outre la dynamique des bases et des impôts indirects déjà évoquée supra, la commune devrait enfin bénéficier du filet de sécurité, dispositif initié dans la loi de finances 2023 au regard de la dégradation de l'épargne brute de la commune entre 2022 et 2023 du fait du renchérissement des factures d'énergie. Les simulations réalisées à ce jour devraient permettre à la commune de percevoir une compensation de 200k€ (*contraction de l'épargne brute de -16,55% entre 2022 et 2023*).

Dans ce contexte difficile, la culture de maîtrise des dépenses permet à la commune de délivrer des ressources propres en quantité suffisante, nécessaires au maintien des services en place et à l'accompagnement et au développement de projets futurs inscrits au plan pluriannuel d'investissement, tout en préservant une offre de service de qualité.

Côté dépenses de fonctionnement, le chapitre 011 (charges à caractère général) évolue peu par rapport au bp2023 avec une légère augmentation de +0,14% à 8 658k€, une fois l'inscription des dépenses induites de la nouvelle école Frida Kahlo neutralisées en 2024.

Côté recettes de fonctionnement, pour élaborer ce budget ambitieux, tous les leviers mobilisables ont été optimisés, avec 1/des ajustements des produits fiscaux directs et indirects, intégrant notamment pour les premiers, les effets du lissage de la réforme 2017 des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels et du retour quasi-constant de rôles supplémentaires (75k€), 2/l'alignement des réalisations au CA2023 pour les seconds (taxe sur les pylônes, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe de séjour, TLPE) majorées de +1%.

Dans sa globalité, le budget primitif 2024 est en progression pour sa partie « recettes réelles de fonctionnement – RRF » de +2,62% à 46 848k€. Cette évolution favorable est à mettre au crédit d'une revalorisation des valeurs locatives sur lesquelles est assis le foncier bâti (+3,9% pour les composantes

habitation et industriel) délivrant un surplus de recettes fiscales de près de +400k€ et surtout de l'inscription d'une recette inhabituelle de 1m€ au titre des droits de voirie pour le chantier assainissement de la rue Paul Hochart. A noter que la distribution des RRF en structure a évolué entre 2023 et 2024 puisque dorénavant, les produits issus de redevances d'occupation du domaine public n'émargent plus au chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) mais sur le chapitre 70 (Produits des services, du domaine et ventes diverses) ; dans ces conditions, le score du chapitre 70 s'établit à 2 908k€ là où dans l'ancienne répartition, il était attendu à 2 771k€. A contrario, le chapitre 75 voit sa prévision rabaissée dans la même proportion à 242k€.

A noter que ce budget 2024 n'a pas opté pour une récurrence concernant la dotation de solidarité communautaire (DSC) perçue en 2023 de la MGP (117k€) mais que les niveaux d'épargne très importants de cette dernière pourraient la conduire à réitérer son geste en 2024 en direction des communs membres.

La partie « dépenses réelles de fonctionnement – DRF » s'inscrit en hausse de +5,71% à 40 577k€, nette de la péréquation 2024 attendue.

Hormis l'évolution des dépenses à caractère général – chap011 pointée ci-dessus, les autres DRF, charges de personnel, autres charges de gestion courante, charges financières et charges exceptionnelles évoluent respectivement de +5,06% à 26 740k€, +8.70% à 4 299k€, -3,85% à 880k€ et -100% à 0k€.

Quelques explications s'imposent ; 1/la progression de la masse salariale est principalement soutenue par les revalorisations successives du point d'indice et le versement de la prime de pouvoir d'achat en janvier 2024, 2/ la progression du chapitre 65 trouve son origine dans le retour à la normale du secteur associatif et dans l'inscription au chapitre 65, de crédits inscrits historiquement au chapitre 67 dans l'ancienne présentation M14 devenue M57 ; 3/ les charges financières s'inscrivent en baisse sous l'effet de la détente de taux du marché interbancaire ; 4/ la nouvelle nomenclature M57 déployée à l'occasion de ce nouveau budget ne fait plus la différence entre les dépenses courantes et les dépenses exceptionnelles de l'année.

L'évolution des DRF de la commune est également tributaire de l'évolution de la péréquation horizontale, facteur totalement exogène à la commune. La loi de finances 2024 a maintenu inchangées les enveloppes du FPIC et du FSRIF. Toutes choses égales par ailleurs, la commune prévoit de maintenir à l'identique ces 2 prévisions pour respectivement 949k€ et 357k€.

Il est rappelé le lien qui existe entre les contributions FPIC et FSRIF. La contribution FPIC 2024 de l'ensemble intercommunal (EPT+villes) majorée de la contribution FSRIF 2023 des communes membres ne doit pas dépasser 14% des recettes territorialisées.

A propos des dépenses de personnel, l'exécution au compte administratif 2023 estimé est ressorti à 25 452k€.

L'inscription budgétaire au BP2024 s'établit à 26 740k€, soit +5,06% par rapport au ca2023.

Déjà évoqué supra dans sa globalité, la progression projetée de la masse salariale 2024 peut être expliquée par les variables suivantes :

1/ les effets conjoints de la hausse de la valeur du point au 1^{er} juillet 2023, de la hausse de 5 points de l'indice au 1^{er} janvier 2024, d'un GVT de +1% : +646k€

2/ la prime pouvoir d'achat : +300k€

3/les dépenses induites par la nouvelle école Frida Kahlo : +342k€

4/ l'adaptation des services publics par le renforcement des moyens humains sur les secteurs techniques, de santé, du sport et de la tranquillité publique : + 145k€

A propos des subventions qui seront versées aux associations courant 2024, pour celles qui sont conventionnées, elles retrouvent à minima les niveaux versés en 2022.

Le montant ajusté ressort à 1 697,5k€ pour l'ensemble des associations, mises à disposition comprises.

La dotation au théâtre (EPIC) reste inchangée à 915,9k€ (nc les mises à disposition de personnel pour 151k€ et celle du local pour 202,3k€) pour le fonctionnement.

La dépense globale mises à disposition incluses s'établit à 2 881,7k€ aux quels se rajoutent les 85,1k€ des autres associations, soit au total 2 967k€.

A noter que les subventions à verser à la CDE et au CCAS sont respectivement de 105k€ et de 250k€.

Le programme d'équipement 2024 s'établit à 11 192k€ un peu supérieur à son homologue du compte administratif 2023 estimé (10 714k€), ce qui installe l'effort d'investissement de la commune sur la période à un haut niveau (plateau), point haut depuis le début du mandat. Mesuré à l'aune des RRF, cet effort représente plus de 20% des RRF pour les exercices 2023 et 2024.

Les autres dépenses d'investissement que représente le remboursement de la dette ressortent à 2 492k€, stable par rapport au chiffre 2023 (2 453k€) ; cet autre effort est à mettre en perspective avec les données de l'observatoire de Finance Active qui classe la commune avec une durée de vie résiduelle de sa dette pour 2021 et 2022 pour respectivement 11,7 et 10,9 années, nettement inférieure au 12,7 et 13,1 observées sur les communes et EPCI de 10 000h à 20 000h et 14,2 et 14,1 pour l'ensemble des collectivités ; ce qui signifie que la commune rembourse vite ses emprunts, gage de bonne signature pour les prêteurs de la place. Pour 2024, les durées de vie résiduelle et de vie moyenne sont de 12 ans et 10 mois et 6 ans et 4 mois (*pour rappel, la durée de vie moyenne représente le nombre d'années nécessaire pour rembourser 50% du CRD*).

Ce budget 2024 amorce l'année sur la base d'un encours de dette de 24 485k€ au 1^{er} janvier, capitalisant 6,2 fois l'épargne brute de l'exercice projeté.

A noter que ce budget 2024 prévoit le démarrage du remboursement de l'emprunt porté par le syndicat SIECSD pour la salle Joséphine BAKER pour 80k€ ; l'ensemble des dépenses réelles d'investissement ressortent alors à 13 772k€.

Ces dépenses d'investissement sont financées pour 78,26% par des ressources propres (autofinancement, subventions d'investissement, cession d'actifs et dotations diverses) et à peine 21,74% pour le solde par recours à l'emprunt.

2°) LES PROJETS EN FONCTIONNEMENT :

Les chapitres (chap) 011, 65 et 67 pour les dépenses, 70, 74 et 75 pour les recettes sont déclinés ci-après au travers des périmètres suivants.

La revue ci-dessous est déclinée en deux parties, services opérationnels puis services supports, dans l'ordre alphabétique, avec la répartition des différents postes de dépenses, et le financement associé.

Il s'agit de l'ensemble des projets détaillés par secteur.

Les comparatifs N/N-1 sont réalisés sur la base du bp/cae (*cae : compte administratif 2023 estimé non pointé*).

Le budget primitif de fonctionnement 2024 (recettes d'ordre incluses) s'établit à 46 979k€ dont 46 848k€ de recettes réelles.

a/ Les services opérationnels :

ACTION SOCIALE (action sociale, logement, retraités, santé, handicap) :

Le budget de fonctionnement 2024 (hors masse salariale) s'établit à 361k€ en augmentation de +38.88% (bp/cae).

Le service maintient son soutien en faveur des publics fragilisés (aides à domicile, service intercommunal de soins infirmiers, foyer Gabriel Chauvet, maintenance défibrillateurs, cours de langue française, sorties des familles, hospitalisation d'office ...), sur le SAMI (+4,98%), sur la maintenance des défibrillateurs (+48,90%) ; les contributions pour l'habitat (chap65) – Solhia et FSH - sont maintenues à l'identique (7,3k€).

Les recettes attendues s'élèvent à 408k€, soit une hausse de +7,49% (bp/cae), dynamique positive sur les chapitres 70 (glissement attendu de 2023 sur 2024) et 74 (resp .+13,63% et +4,93%) et négative sur l chapitre 75 (-29,36%).

CONSERVATOIRE :

- Arts plastiques :

Stable à 27k€ (hors masse salariale), ce budget de fonctionnement regroupe 6 actions structurantes (exposition revoir demain, projet cabanes de voyage, exposition de la rentrée arts et sports, ateliers de pratiques artistique, atelier d'art numérique et exposition sortie d'atelier) ; les dépenses de structure indispensables au bon fonctionnement des arts plastiques sont maintenues à l'identique (31% en structure à 8,3k€).

Le financement est attendu en légère baisse à -1,68% à 33,6k€ (bp/cae), effet dû à un rattrapage sur 2023 de 2022 qui vient majorer artificiellement 2023.

- Conservatoire de musique et danse :

Le budget s'élève à 38k€ (stable, hors masse salariale). La palette d'actions (atelier jazz, concerts classiques hors les murs, innovations musicales, musiques actuelles et galas de danse) est proposée avec un effort sur les galas de danse (+150%) et une inscription spécifique (2k€) pour la fête de la musique. Les dépenses de structure viennent en appui à hauteur de 15,9k€ (+3,57%).

Le financement est attendu en repli de -20,81% à 95,3k€ bp/cae, effet dû à un rattrapage sur 2023 de 2022 qui vient majorer artificiellement 2023.

DEMOCRATIE LOCALE :

Le budget alloué ressort à 36,9k€ (+321,37% bp/cae - hors masse salariale), articulé autour des actions suivantes (activités des comités de quartier, concertations et implications citoyennes, balades citoyennes, permanence des élus, journée internationale de la femme, accueil des nouveaux chevillais, fête communale, concertations thématiques), avec un soutien particulier sur les activités de quartier (+50,53%), les concertations citoyennes (+7,34%), l'accueil des nouveaux chevillais (+198,41%) et une nouvelle inscription dédiée à la communication sur les enjeux Chevillais du PLUI (25k€).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Avec un montant de 123,2k€ (+3,76% bp/cae – hors masse salariale), le budget reste structuré autour des activités historiques (brocante, marché campagnard, liens commerçants et redynamisation économique, marché forain) avec des efforts appuyés en direction principalement du marché campagnard (+5,66%), et du développement économique (+56,55%).

La partie recettes ressort à 71,2k€ (seul budget hors taxe) versus 74,6k€ en 2023, avec une inscription attendue à 83,6k€ portée par les locations des commerces du cœur de ville auquel il convient de rajouter les revenus du marché forain (droits de voirie pour 25,4k€).

ENSEIGNEMENT :

En progression de + 3,68% à 673,7k€, le budget de l'enseignement (hors masse salariale) propose les classes d'environnement, des activités d'été, les activités périscolaires et extrascolaires, les séjours hiver et été, les fournitures pour la rentrée scolaire sans oublier le volet hygiène des locaux. Ce budget 2024 met l'accent sur les activités périscolaires et extrascolaires (+49,20%), les activités d'été (+54,64%) et la rentrée scolaire (+25,51%).

A noter un nouveau budget fléché en matière de fournitures diverses pour l'ouverture de l'école Frida Kahlo pour 29k€.

La subvention à la CDE connaît également une progression significative (+40,39% à 104,7k€), expliquée par l'ouverture de la nouvelle école Frida Kahlo.

Les recettes sont attendues en ligne avec 2023 (+0,24% à 975k€), avec des composantes 1/participations des familles (436,8k€, +0,08% bp/cae) et 2/subventions reçues de la CAF (538,2k€, +0,37% bp/cae).

ETAT CIVIL – ELECTIONS :

Le budget, à 10k€ (hors masse salariale) est en progression de +512,64% ; très peu de dépenses ont été réalisées en 2023, le service ayant fonctionné sur son stock de fournitures constitué les années précédentes. Le financement reste adossé aux ventes de concession (10k€) ainsi qu'aux subventions reçues (24,1k€) – recensement, dotation pour les titres sécurisés et frais d'assemblée électorale.

MEDIATHEQUE :

Le budget 2024 est stable (126,4k€, +0,68% bp/cae – hors masse salariale) ; la poursuite d'un travail de reformatage des actions en transversal et non plus part type de public conduit à des rééquilibrages entre actions.

Les actions (valorisation des collections, actions éducatives et parentales, médiation numérique et inclusion sociale, actions culturelles et pratiques artistiques, ville du conte et Grand Dire, PEL, médiation littéraire) sont déployées avec des soutiens plus importants pour certaines (valorisation des collections, +175,63% et Grand dire, +106,13%). Les dépenses de structure viennent en support pour 31,7k€ (principalement dépenses d'alimentation, fournitures de petit équipement ou encore frais de reliures et autres cotisations).

Des recettes marginales viennent participer au financement pour 1k€, (participation des usagers à la braderie, à des sommes versées pour des documents non restitués).

POLICE – TRANQUILITE PUBLIQUE :

En forte progression de +92,02% à 46,5k€ bp/cae (hors masse salariale), ce budget concerne principalement l'équipement de protection (gilets, dotation vestimentaire).

Pour sa composante tranquillité publique, le médiateur des conflits est reconduit (6,6k€, +8,19% bp/cae).

PETITE ENFANCE :

Le budget dépenses ressort à 125,8k€ (+8,71%, bp/cae – hors masse salariale). Pour cette année 2024, un soutien plus particulier est proposé sur les structures RAM et crèche collective Gaston Variot (resp.+21,8% et +194,52%)

A noter que le budget du RAM prévoit une allocation différentielle à hauteur de 31k€ pour 26,8k€ exécutée au ca2023.

Le financement est procuré par un volume de familles cibles revu à la hausse (326k€, +0,65% bp/cae) et différentes subventions CAF (1 524,4k€, +1,33% bp/cae) portant la progression à +1,21% à 1 850,4k€, financement que l'on peut qualifier de solide avec un « gap » positif depuis 2022 qui a installé la part CAF durablement au-delà de 1 500k€.

POLITIQUES PREVENTIVES :

Périmètre en progression (30,5k€, +34,70% bp/cae hors masse salariale), il englobe les actions relatives au soutien à la parentalité, les permanences pour les violences conjugales et intrafamiliales, les actions préventives contre les discriminations, les actions préventives en direction des enfants et des jeunes et la ludothèque) issues des périmètres enfance et action sociale. Toutes les actions sont en progression.

Financement attendu pour 28,5k€ (convention territoriale globale CAF principalement) en progression de +22,52%.

RELATIONS INTERNATIONALES :

Le budget 2024 alloué aux relations internationales s'établit à 112k€, +59,65% bp/cae (hors masse salariale) ; des échanges de collégiens avec Martorell et Hochdorf sont prévus ainsi qu'une mission technique à Dieuk et un soutien au programme de lutte contre la malnutrition dans les écoles maternelles de Yen Bai, avec un effort tout particulier sur les échanges scolaires avec Martorell et Hochdorf ; ces différentes actions (1/garage agricole phase finale, 2/programme de malnutrition en milieu scolaire, 3/projets extra-scolaires) feront par ailleurs l'objet de versements de subventions à hauteur de 30,5k€ (identique à l'exercice passé).

La participation des familles aux déplacements de collégiens est attendue à hauteur de 5,9k€.

RESTAURATION :

Après une année 2023 fortement impactée par la hausse des prix des denrées alimentaires par rapport à 2022 (+12,13% ca/ca), le budget 2024 progresse encore de +6,29% à 1 288,1k€ (hors masse salariale), sous l'impulsion de l'ouverture de l'école Frida Kahlo (+25k€) ; figurent donc dans ce périmètre, l'achat des denrées alimentaires, et tous les postes de dépenses nécessaires au bon fonctionnement du service, la maintenance des hottes et équipements de cuisine, les produits jetables, d'hygiène et d'entretien, les locations de véhicules, les analyses bactériologiques et emploi d'une diététicienne... Les progressions les plus marquantes visent les produits alimentaires (+6,35%), la maintenance pour les hottes (+27,38%) ou encore les vêtements de travail (+4,88%).

Les recettes tirées de la restauration scolaire sont attendues à 896k€ (+2,42%, bp/cae).

SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE :

Le budget 2024 du service ressort à 161,8k€, (hors masse salariale) inchangé sur l'ensemble de ces composantes y compris sur les aides aux projets réinscrites à hauteur de 15k€ dorénavant au chapitre 65 et non plus au chapitre 67.

S'adressant aux publics collégiens, lycéens et jeunes adultes, les actions principales sont : les séjours collégiens et lycéens les ateliers cirque, l'atelier hip hop, les espaces collégiens, lycéens, et le pôle réussite jeunesse, les chantiers jeunes ainsi que des animations hors les murs.

Le financement est attendu à 102,4k€.

SPORTS :

Budget en augmentation (+47,43% à 138,6k€ bp/cae hors masse salariale), ce budget est porté en cette année de Jeux Olympiques par cet événement (20k€ de budget dédié) et par la mise en œuvre du nouveau projet sportif (déploiement du Design Actif – 15k€) ; l'entretien des équipements sportifs municipaux, dont la piscine municipale, voit les sommes dédiées progresser respectivement de +11,65% et +23,84% ; autour des jeux olympiques de 2024, sont prévus des événements dont un triathlon.

Le financement (149,9k€, +18,11%) reste tiré par les objectifs des entrées piscine revus à la baisse avec un objectif de 100k€ pour 2024, soit -14,37%.

TRANSITION ECOLOGIQUE :

Ressortant à 29k€ (+103,84% bp/cae hors masse salariale), ce budget flèche les actions : animations du relais-énergie, développer les actions d'économie circulaire et encourager les pratiques de mobilités douces ; pour ces 3 actions, les prévisions progresseront respectivement de +17,19%, +16,06% et 201,24%.

Pas de financement prévu.

URBANISME (Aménagement urbain) :

Le budget 2024 s'établit à 52,4k€, à comparer aux 54k€ exécutés au ca2022, -2,88% bp/cae ; la gestion locative (+7,71%) et les charges de copropriété (+31,7%) sont les postes qui progressent le plus, les dépenses relatives au foncier (frais de géomètre uniquement) s'inscrivent en baisse à 2k€ versus 8,5k€. Les permanences CAUE sont maintenues (3,5k€).

La contribution au syndicat d'action foncière (SAF) est également maintenue (1k€).

Les recettes (27,9k€) - location des immeubles (redevances Orange, relais poste) émargent dorénavant au chapitre 70 et non plus au chapitre 75.

b/ Services supports :

ARCHIVES – DOCUMENTATION :

Ce budget dédié est inscrit pour 31,5k€ (hors masse salariale, +0,9% bp/cae) ; affecté aux archives de la ville (rangement et traitement) et la documentation (élus et administration), il permettra à la ville de poursuivre ses efforts entamés en 2022 pour une réorganisation des archives.

COMMUNICATION :

Le budget 2024 s'établit à 351,4k€ (hors masse salariale, +10.96% bp/cae); la direction de la communication accompagne chaque service opérationnel dans la mise en œuvre de ses actions, se veut transversal et pilote plus directement des actions comme le journal municipal. Afin de faire du festival du Grand Dire un grand moment festif un budget communication complémentaire est exceptionnellement prévu cette année.

L'accompagnement se décline sur 30 actions et un soutien complémentaire via les dépenses de structure en 2024.

Les supports devraient générer des recettes publicitaires qui restent fixées à 41,4k€.

DST :

Le budget de la direction des services techniques s'établit à 3 786,8k€ (43,74% en structure contre 45,58% au bp2023) ; il conserve comme son homologue 2023, les stigmates de la crise énergétique, puisque les prévisions des dépenses électricité (1 300k€ inchangé – effet amortisseur électricité reconduit), et géothermie (596,2k€ inchangé) sont maintenues, la prévision des dépenses de gaz étant revue à la baisse (180k€ versus 384,1k€). A noter que le contrat EDF souscrit par la ville en août 2022 prendra fin le 31 décembre de cette année.

Les budgets 1/environnement et voirie (13,22% en structure), 2/logistique (13,05% en structure), 3/patrimoine (73,73% en structure) sont attendus respectivement à 500,6k€ (+16,26% bp/cae), 494,3k€ (+11,92%) et 2 791,9k€ (+9,67%).

Le budget environnement et voirie comprend les prestations et les fournitures nécessaires à l'entretien des espaces verts (175,1k€) et de la voirie (325,4k€).

Le budget logistique vise les fournitures nécessaires aux travaux réalisés en régie (quincaillerie, maçonnerie, peinture et brosse, électricité, plomberie, serrurerie et menuiserie) et les vêtements de travail des agents, ainsi que le matériel nécessaire au fonctionnement du garage, et enfin l'ensemble des fournitures de bureau et matériel nécessaire au fonctionnement des services municipaux.

Les ¾ de ce budget vont donc au fonctionnement, à l'entretien et la maintenance du patrimoine bâti (dont fluides pour 2 312,7k€, contrats de maintenance pour 359,5k€, entretien bâtiments pour 57,5k€, le solde pour les contrôles réglementaires sur un total de 2 791,9k€).

Les recettes inscrites (24,1k€) concerneront la location des jardins familiaux, la location du site SEGEX et la possibilité « activer » des certificats d'économie d'énergie (CEE) sur certains chantiers.

FINANCES :

S'agissant de ce budget, il ressort à 197,5k€ pour les charges à caractère général (chap011) ; il fédère l'ensemble des dépenses transversales non affectées aux autres périmètres (affranchissement, télécommunication, frais de mission, cotisations diverses, fiscalité patrimoniale...).

Emargent aussi les autres dépenses de gestion courante concernant les subventions de fonctionnement aux associations et au Théâtre (Epic). Elles ressortent à 2 977,7k€ (refacturations des mises à disposition de personnel et des locaux inclus), complétant l'effort de la ville en direction des satellites autres que le CCAS et la Caisse des écoles qui dépendent eux des secteurs action sociale et enseignement enfance vus précédemment.

D'autres dépenses de gestion courante viennent compléter les inscriptions : contingent incendie (460,7k€), FCCT (Grand Orly Seine Bièvre) pour 200k€.

Côté recettes, les impôts et taxes (84,08% des recettes réelles de fonctionnement) sont attendus à 39 402,8k€ ; l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) qui reprend la fiscalité entreprises et la CPS (composante part salaire) et qui représente en structure 42,86% des RRF sera de 20 084,7k€ (inchangée) ; la fiscalité ménages et économique – *on parle ici uniquement de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires* - (16 507,1k€) ressort à 35,23% des RRF – pas de nouvelle pression fiscale en 2024 (0%, commune) hors l'effet revalorisation des bases de +3,9% décidée en LFI2024 (Parlement), les bases nettes de foncier bâti étant attendues en hausse de +3,50% compte-tenu du fait que près de 55% de ces bases sont des bases des locaux professionnels (34,7m€ de bases nettes associées sur 63,7m€) qui ne bénéficient pas de la revalorisation forfaitaire mais d'au plus 1%.

Un retour de bases en imposition en 2024 pour le foncier bâti devrait permettre de majorer ces dernières de 268k€.

Les bases nettes de taxe d'habitation sur les résidences secondaires vont aussi progresser de +3,9% à 2 704,2k€ en base. A noter que Bercy a fait savoir en fin d'année 2023 que les bases correspondantes notifiées en 2023 étaient artificiellement surévaluées (3 470,5k€ contre 2 432,5k€ en 2022) suite à un dysfonctionnement dans les remontées des informations déclaratives (campagne Gérer mes biens immobiliers) ; en conséquence, la commune a donc pris le parti de minorer la base attendue pour 2024 en partant d'une base THRS 2023 corrigée de 2 602,7k€.

La fiscalité indirecte – 6% en structure - [(taxe sur les pylônes (84€), taxe sur l'électricité (363,6k€), taxe additionnelle sur les droits de mutation (595,7k€), la taxe locale sur la publicité extérieure (344,1k€), la taxe de séjour (255,9k€) et les droits de voirie (88,7k€)] reprend les exécutions au compte administratif 2023 majoré de +1%. A noter que pour cette année 2024, une inscription de 1 000k€ au titre de droits de voirie supplémentaire déjà évoqué supra est intégrée au poste « Impôts et taxes » de ce budget primitif.

La péréquation horizontale visée (2 342,9k€ décomposée comme suit 1/FSRIF pour 436,7k€, 2/FPIC pour 948,7k€, 3/FNGIR pour 1 037k€) ne devrait pas connaître d'évolution défavorable (identique à l'an passé) pour ne plus ponctionner que 14,19% du produit fiscal attendu des impôts directs 2024 (16,54% pour le millésime 2023).

Côté dotations et compensations de l'Etat (8,26% des RRF), les projections attendues en matière de péréquation verticales reconduisent sans surprise le dispositif 2023, et montrent qu'exceptionnellement, la commune devrait principalement percevoir une DSU en croissance (+12% à 206,4k€), basée sur des critères de charges (et notamment sur le revenu moyen imposable /habitant). Figure aussi pour 1 087,3k€, la compensation pour le foncier bâti dans sa partie industrielle également en croissance de +3,90% (coefficient de revalorisation des bases appliqué à 50% de la base du foncier bâti industriel)

La compensation attendue suite au filet de sécurité (LF2023) est inscrite pour 200k€.

Le bouclage du financement du fonctionnement est réalisé par les produits des services, du domaine et des ventes diverses (*incluant participations des familles mais aussi refacturations diverses et cette année 2024, les rodps passée historiquement sur le chapitre 75*) pour se rapprocher des 3m€ (2 908k€) qui représentent en structure 6,21% des RRF ; les autres produits de gestion, les atténuations de charges, les produits financiers et la reprise de provision pour risques procurent 1,45% des RRF (681,5k€).

INFORMATIQUE :

En croissance de +7,30% bp/cae à 366,5k€ (hors masse salariale), ce budget qui a été utilement optimisé sur sa composante principale (-8,99% - maintenance des logiciels métiers) voit ses inscriptions dédiées à la maintenance de l'infrastructure progresser (+52,60%) ; les 2 autres postes majeurs que sont la maintenance téléphonie et la location des copieurs évoluent respectivement de +32,49% et +31,78% - année de renouvellement du marché pour ce dernier - les autres postes, bien qu'essentiels au bon fonctionnement du SDI restent accessoires en volume (11,5% du budget) mais sont quasiment tous en progression.

PERSONNEL :

Les dépenses de fonctionnement (chap011) de la direction des ressources humaines s'inscrivent en progression de +17,72% bp/cae à 168,2k€, hors masse salariale. Il s'agit de dépenses récurrentes, comprenant notamment la formation, les vêtements de travail, les frais d'annonce pour le recrutement, les frais de déplacement incluant le transport et les congés bonifiés, les indemnités des régisseurs, la campagne de vaccination contre la grippe, une prise en charge pour les risques psychosociaux, la maintenance de l'outil d'archivage, les cotisations diverses et la documentation.

RELATIONS PUBLIQUES :

Autre service support, le budget de fonctionnement des relations publiques ressort à 371,8k€, +2,09% bp/cae hors masse salariale ; figure à ce budget, l'ensemble des initiatives prévues au calendrier 2024.

Le financement est principalement assuré par notamment la location de salles avec un objectif de 85k€ pour une réalisation de 84,6k€ en 2023.

SERVICE JURIDIQUE :

Le budget s'établit à 67,7k€ pour 2024. Il est principalement utilisé pour des prestations d'assistance juridique.

3°) LES PROJETS EN INVESTISSEMENT :

Le budget primitif d'investissement 2024 s'établit à 13 904k€ (dont 13 772,2k€ de dépenses réelles d'investissement et parmi ces DRI, 11 199,7k€ de dépenses d'équipement).

a/ Dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipement ressortent à 11 191,7k€ (+4,46% bp/cae) et se déclinent comme suit :

-1/ études et logiciels : 348,5k€ - (*chapitre 20 M57*)

-2/ subventions d'équipement versées : 483,4k€ - (*chapitre 204 M57*)

-3/ acquisition de mobilier et matériel : 687,7k€ - (*chapitre 21 M57*)

-4/ acquisitions foncières : 407,1k€ - (*chapitre 21 M57*)

-5/ travaux sur opérations pluriannuelles : 7 554,1k€ - (*chapitre 23 M57*)

-6/ travaux sur opérations intra-annuelles : 1 718,8k€ dont travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine : 842k€ (cf. liste catalogue travaux) - (*chapitre 21 M57*)

-7/ travaux d'entretien et de maintenance de la voirie : 450k€ (cf. liste entretien voirie) - (*chapitre 21 M57*)

b/ Dépenses financières :

Il est prévu de rembourser en capital 2 492,4k€ conformément aux tableaux d'amortissement des emprunts en portefeuille et 80k€ au syndicat intercommunal des établissements du second degré (SIESCSD) pour le financement de la salle Joséphine Baker, soit un total de 2 572,4k€.

c/ Recettes d'équipement et recettes financières :

- 1/ autofinancement prévisionnel dégagé : 3 928,7k€
- 2/ autres ressources propres : 5 172,6k€ (dont FCTVA et taxe d'aménagement pour 1 682,4k€), subventions et dotations pour 3 190,2k€, amendes de police pour 300k€).
- 3/ produits des cessions d'immobilisation : 1 670,9k€
- 4/ emprunt pour solde : 2 991,8k€

L'équilibre réel sur l'exercice 2024 se vérifie à partir de la relation suivante :

- ➔ ressources propres – *cessions d'actifs inclus* (10 772,3k€) > remboursement en capital (2 572,4k€)
- ➔ ressources propres – *hors cession d'actifs* (9 101,3k€) > remboursement en capital (2 572,4k€)

Vu,
Le Directeur général des services.